



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2018

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, trésorière de la Ville d'Estérel :

QUE le rôle général de perception des taxes municipales pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'année 2018 a été déposé à mon bureau, le 31 janvier 2018;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti et que ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au règlement numéro 2018-662 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2018.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de ville, sis au 115, chemin Dupuis, Estérel, où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Ville d'Estérel, ce 31^e jour du mois de janvier 2018.

Nadine Bonneau
Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, Greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut dans le *Journal Accès, LE Journal des Pays-d'en-Haut* et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 31 janvier 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31^e jour du mois de janvier 2018.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier